

Conseil Communautaire du 10 juillet 2020

Date d'envoi de la convocation : 6 juillet 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 87
Nombre de Procurations : 3
Nombre de Votants : 90

Présidence de : M. Marc DENIZOT, Doyen d'âge

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Géraldine CHAMPANAY, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Anne GEHIN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Éric MONNOT, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Sihème REZIGUE, Philippe ROUX, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Alain SUGUENOT, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Corinne GARREAU, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Alexandra PASCAL, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY.

Suppléants :

Mme Catherine TIXIER (Suppléante de CHANGE)
Mme Nathalie JARRY-CHARLES (Suppléante de BAUBIGNY),

Délégués ayant donné procuration :

M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX
M. Pascal BOULEY à M. Denis THOMAS
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION

Secrétaire de séance : M. Thibaut GLOAGUEN

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le



ID : 021-200006682-20200710-DG_20_010-DE

ELECTION DU PRESIDENT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L5211-6, L.5211-9, L2122-7 et suivants ;

VU l'arrêté interpréfectoral en date du 20 décembre 2006 portant création de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud au 1^{er} janvier 2007 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

Considérant qu'il convient, à la suite de l'élection des délégués communautaires, de mettre en place les organes prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment d'élire le Président.



Monsieur Marc DENIZOT, Doyen de l'assemblée préside les opérations de vote relatives à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Il procède à l'appel des candidatures à la Présidence de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Michel QUINET propose la candidature de Monsieur Alain SUGUENOT.

Monsieur le Doyen du Conseil communautaire rappelle que l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, au premier tour de scrutin.

Le décompte des voix donne le résultat suivant :

M. Alain SUGUENOT a obtenu 63 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés ;

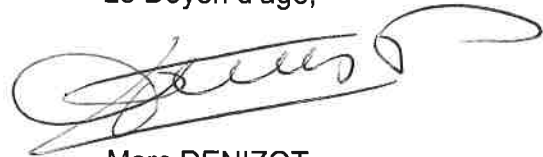
Le Conseil Communautaire, après avoir procédé à l'élection au scrutin secret

DECIDE

- DE PROCLAMER M. Alain SUGUENOT, Président de la Communauté d'agglomération et le déclare installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Doyen d'âge,



Marc DENIZOT

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20200710-DG_20_010-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Procès-verbal de l'élection du Président

Séance du 10 Juillet 2020 à 10 H 30

Nombre de conseillers présents ou représentés : 90

Présidence de l'Assemblée assurée par M. DENIZOT en sa qualité de doyen d'âge.

Secrétaire : M. GLOAGUEN

Assesseurs : MME DIERICKX ET
M. BATAULT

1^{er} tour de scrutin (vote à bulletins secrets à la majorité absolue)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	90
Bulletins blancs ou nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44

Ont obtenu :

M. ALAIN SUGUENOT 63 Voix

MME CAROLE BERNHARD..... 9 voix

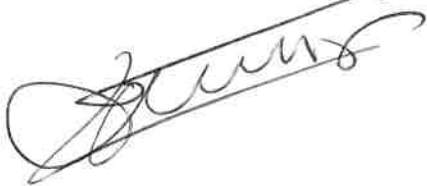
M ERIC MONNOT 13 voix

M MICHEL QUINET 1 voix

Option 1 : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un second tour où la majorité absolue est également requise.

Option 2 : M ALAIN SUGUENOT ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD.

Le Président (doyen d'âge),



Le secrétaire,



Les scrutateurs,

